



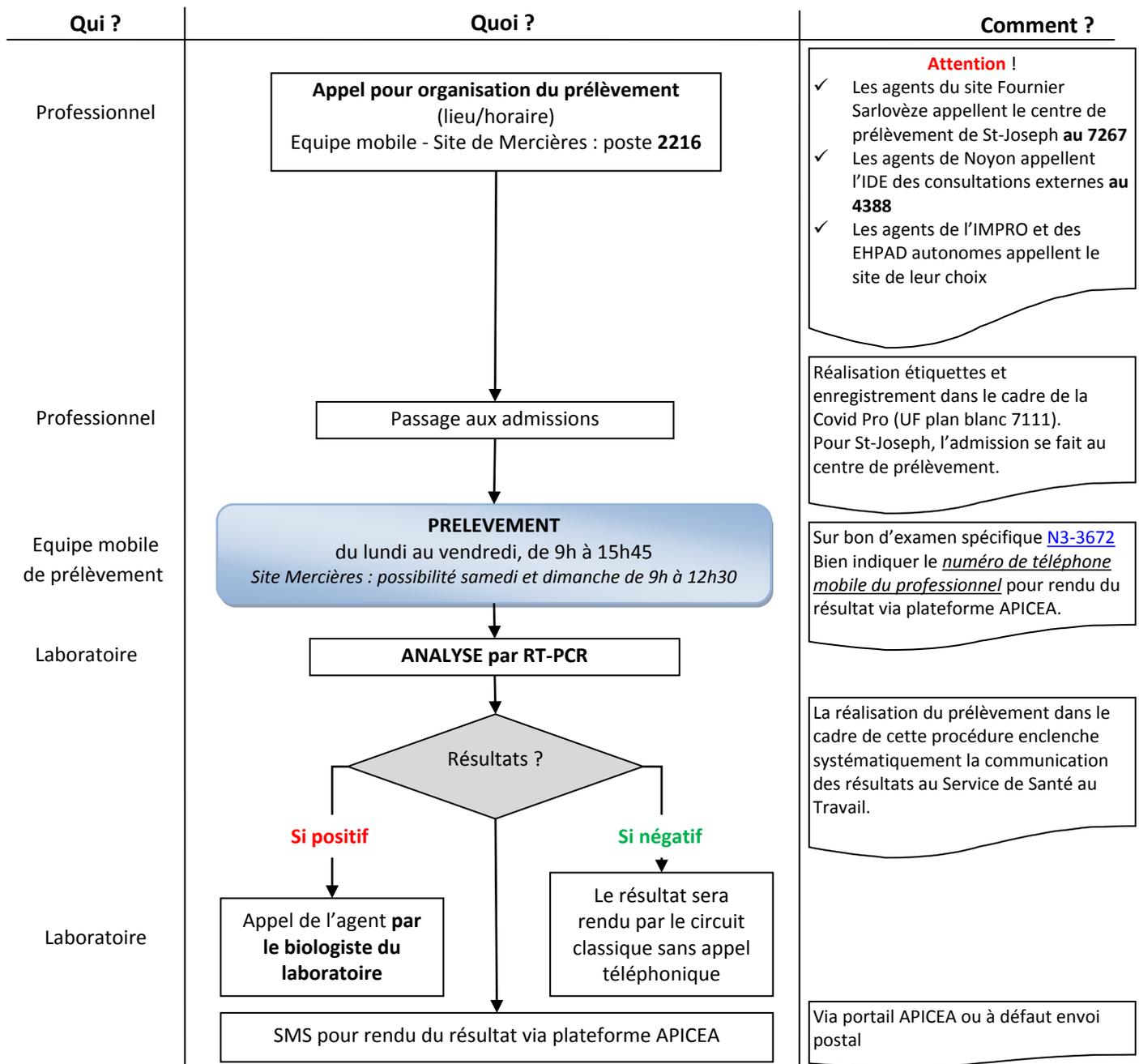
**Covid Pro – Parcours pour les professionnels du CHICN dans le cadre d'un dépistage PCR (coronavirus)**

N2-3910-V1

Date de dernière diffusion : 22/10/2020

Cette procédure s'adresse à l'ensemble des professionnels des sites de Compiègne, Noyon, IMPRO et EHPAD autonomes.

Le passage par le service de santé au travail n'est pas obligatoire mais cependant vivement conseillé pour les professionnels symptomatiques.



ATTENTION ! A noter que ce parcours est **valable uniquement pour des demandes individuelles**.

Si les demandes sont multiples, merci de contacter le Dr Olivia RAULIN, biologiste, au 6627 et/ou Ingrid DIVERRES, au 6190 afin d'organiser la réalisation des prélèvements.